

**Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor
Département des Landes (40)**

Séance du 3 décembre 2014 à 20 h

Procès-verbal

L'an deux mille quatorze, le trois du mois de décembre à 20 heures, le conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor, dûment convoqué le 25 novembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 27

présents : 19

votants : 26

Présents : Xavier Gaudio, Henri Arbeille, Delphine Bart, Christine Bégué, Sabine Dassé, Frédéric Duzert, Agnès Dupla, Hélène Francq-Girard, Philippe Gelez, Christophe Gès, Françoise Lalande, Serge Messanges, David Minvielle, Laurence Pécastaing, Pierre Sarthou, Pierre Servary, Valérie Thévenot, Jean-Carl Thiery, Jean-Jacques Tirquit.

Ont donné pouvoir : Olivier Bégué à Christine Bégué, Sabine Bénétix à Laurence Pécastaing, Julie Armellini à Frédéric Duzert, Jérôme Lacroix à Christophe Gès, Nadine Lartigau à Françoise Lalande, Catherine Montaut à Philippe Gelez, Marie-Françoise Péré-Gaudio

Absent excusé : Michel Villeger

Secrétaire : David Minvielle

Assiste également Véronique Bois, directrice générale des services.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Décision modificative n°3

Sur proposition de la commission municipale Finances réunie le 21 novembre 2014, les décisions modificatives suivantes sont approuvées à l'unanimité :

Budget commune

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

C/6574	Subvention		- 21 250,00 €
	FNACTAM	- 150,00 €	
	Séjours linguistiques	- 1 000,00 €	
	Office Municipal des Sports	- 4 500,00 €	
	Association TCH	- 30 000,00 €	
	Association TCSH	+ 30 000,00 €	
	Fondation du patrimoine	- 15 000,00 €	
	Voisinage	- 100,00 €	
	UNSS Collège Jean Rostand	- 500,00 €	
C/6521	Subvention Crèche		- 100 000,00 €
C/60611	Fourniture eau		+ 30 000,00 €
C/60622	Fourniture carburant		+ 15 000,00 €
C/61551	Entretien matériel de garage		+ 15 000,00 €
C/6288	Prestations de services		+ 10 000,00 €
Total			- 51 250,00 €

Recettes de fonctionnement

C/7381	Droits de mutation		- 51 250,00 €
--------	--------------------	--	---------------

- Subventions :
 - Les associations qui n'ont pas fourni les justificatifs demandés à plusieurs reprises constituant le dossier de demande de subvention ne percevront pas d'aide financière en 2014 (FNACTAM, Voisinage, UNSS collège Jean Rostand)
 - Les crédits non utilisés pour le versement d'aide aux séjours linguistiques et à la Fondation du Patrimoine sont annulés et seront à nouveau ouverts pour l'exercice 2015.
 - L'association Office Municipal des Sports étant dissoute, les crédits ne sont pas versés.
 - Crédits aux associations de tennis TCH et TCSH : voir point 11
- Subvention crèche : la bonne gestion de la crèche permet de diminuer l'aide versée par le budget communal au budget annexe crèche de 100 000 €.
- Concernant les autres postes de dépenses et recettes de fonctionnement, les crédits sont réajustés en fonction des dépenses et recettes prévus au 31 décembre.

Budget annexe Eau

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

C/605 Achat d'eau + 16 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

C/2315-9027 Maillage et canalisation - 16 000,00 €

- Des crédits supplémentaires sont ajoutés pour l'achat d'eau au SYDEC par prélèvement aux crédits ouverts pour le programme Maillage et canalisations.

2. Débat d'orientation budgétaire

Le maire rappelle l'obligation de débattre des orientations générales du budget de l'exercice. Il rappelle qu'une note explicative a été envoyée à chaque conseiller municipal lui permettant de discuter des orientations budgétaires, de prendre toutes les informations sur l'évolution financière de la commune et de s'exprimer sur la stratégie financière.

Le débat a lieu.

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

- Obligation légale : article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».
- Étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Le DOB doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.
- Formalité substantielle : la délibération relative à l'adoption du budget primitif qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Aperçu de l'environnement macro-économique

Zone euro

- Zone euro : perdue dans la stagnation

Après être sortie de récession en 2003, la zone euro montre à nouveau des signes de faiblesse. Le PIB n'a que faiblement progressé au T3-2014 (0,2% en variation trimestrielle (T/)). Les dernières enquêtes menées ont révélé une nouvelle dégradation de la confiance des agents privés à l'automne.

- Zone euro : faiblesse de la croissance potentielle

La croissance de la zone euro devrait rester faible en 2015 (proche de 0,8% en moyenne annuelle), toujours pénalisée par le désendettement public et privé. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ne devraient que faiblement augmenter. De plus, le potentiel de croissance de la zone est faible : les gains de productivité ne progressent que modestement et la population en âge de travailler décline. L'amélioration des perspectives de croissance de long terme ne passera que par un redémarrage de l'investissement productif, qui reste encore trop faible.

- Zone euro : risque de déflation

L'inflation de la zone euro a beaucoup baissé en 2014 (prix de l'énergie, coûts salariaux unitaires, déréglementations ...) pour atteindre un point bas à 0,3% en septembre (0,4% en octobre). A court terme, le recul de l'inflation est positif pour le pouvoir d'achat mais il rend difficile le désendettement. Il fait peser le risque d'un retournement à la baisse des anticipations d'inflation et en corollaire un risque de déflation.

France

- France : rebond à court terme de la croissance mais faiblesse structurelle

Après la stagnation enregistrée au 1^{er} semestre 2014, la croissance française a rebondi au T3-2014 (+ 0,3% T/T), ce qui constitue une bonne surprise. La consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la désinflation. L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement logement a continué sa chute. Les mesures fiscales en faveur des entreprises (CICE –crédit d'impôt compétitivité emploi-, pacte de responsabilité ...) n'auront pas d'effet immédiat sur la croissance. Par ailleurs, la poursuite de la hausse du chômage incite les ménages à la prudence entraînant une augmentation du taux d'épargne. La croissance française devrait rester faible en 2015 (0,5% attendu)

- France : amélioration des conditions de crédit

Les conditions de crédit se sont détendues et on voit les premiers signes d'amélioration de la demande de crédit. Les conditions de financement avec des taux particulièrement bas ne sont plus un frein à l'investissement qui semble plutôt contraint par le manque de confiance et la dégradation des perspectives.

- France : soutien des facteurs exogènes ?

2 facteurs potentiellement positifs :

1. La dépréciation de l'euro qui, si elle se poursuivait, pourrait améliorer la compétitivité des entreprises françaises et contribuer au rééquilibrage des comptes courants.
2. Baisse du prix du pétrole qui redonne du pouvoir d'achat aux agents privés et pourrait apporter un soutien à l'activité.

- France : difficile consolidation budgétaire

Après le dérapage du déficit en 2014 (4,4% du PIB contre 3,8% prévu), le gouvernement a annoncé une quasi-stabilisation du déficit en 2015 à 4,3% du PIB.

Principales mesures du projet de loi de finances pour 2015 relatives aux collectivités locales

Effort conjoint des acteurs publics en vue de pouvoir, à moyen-terme, stabiliser le déficit et la dette publique française

Conséquences sur les finances locales :

Les collectivités sont associées à l'effort de redressement des comptes publics via leur participation aux efforts d'économie, à savoir 21 milliards d'euros d'économies au total. En 2015, ces 21 Md€ d'économies seraient partagées entre l'Etat (7,7 Md€), les collectivités territoriales (3,7 Md€), l'assurance maladie (3,2 Md€), et les autres dépenses sociales (6,4 Md€).

Dans ce contexte, que prévoit le projet de loi de finances 2015 ?

- baisse historique des dotations

Les collectivités verront leurs concours financiers réduits de 11 Md€ entre 2015 et 2017 (ce qui se traduit par une baisse de 3,67 Md€ en 2015, renouvelés des mêmes montants en 2016 puis 2017)

Au total, en incluant la première baisse opérée en 2014, les dotations de l'Etat aux collectivités auront reculé de 12,5 Md€ d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 Md€.

Les modalités de calcul qui ont prévalu pour la 1^{ère} baisse de 2014 devraient être conservées.

Les conséquences financières de la baisse des dotations de l'Etat en 2015 seraient donc les suivantes :

- le bloc communal perdrait 2,071 Md€ (soit 56,4%), réparti entre les communes (- 1,450 Md€) et les intercommunalités (-621 Mo€)
- les départements perdraient 1,148 Md€, soit 31,4%
- les régions perdraient 451 Mo€, soit 12,2%
- renforcement de la péréquation

Dans le but d'atténuer l'effort demandé aux collectivités locales les plus fragiles financièrement, les masses consacrées à la péréquation verticale (de l'Etat vers les collectivités devraient être doublées par rapport à 2014. La hausse serait de 228 Mo€.

Les dispositifs de péréquation horizontale (entre collectivités locales) poursuivront leur montée en charge programmée. Ainsi, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) progressera de 210 Mo€ entre 2014 et 2015, soit une hausse de plus de 36%.

L'Etat estime que ces augmentations permettront d'atténuer fortement l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités dont les ressources sont les plus faibles.

- Soutien à l'investissement local

D'un montant de 423 Mo€, la dotation de soutien à l'investissement local est destinée à financer les « dépenses liées à la transition énergétique, à l'accessibilité, à la revitalisation des centres-bourg et les dépenses d'investissement nécessaires à l'accueil de population nouvelle ».

Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune

- Recettes de fonctionnement

Fiscalité

Conformément à l'engagement pris en mars 2014, les taux communaux de fiscalité locale resteront inchangés :

Taux 2014 et 2015 :

Taxe d'habitation : 11,22 %

Taxe foncière bâti : 11,39 %

Taxe foncière non bâti : 69,11 %

La revalorisation des bases fiscales pour 2015 a été fixée par le projet de loi de finances 2015 à + 0,9% (soit environ 34 000 € de recettes supplémentaires sans toucher les taux communaux).

Concours de l'Etat

La baisse de la dotation globale de fonctionnement a été de 88 000 € en 2014 par rapport à 2013. Il est prévu une baisse de 130 000 € en 2015. Le montant exact reste à préciser : la notification du montant de la DGF interviendra courant avril 2015.

Autres recettes

- Concessions : les tarifs seront revus pour être harmonisés-
- Un effort sera fait pour améliorer la perception de la taxe de séjour
- Jeux du casino : ils ne devraient pas augmenter (recette = 100 000 €)
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation : les tensions du marché immobilier n'ont pas eu d'effet sur les recettes liées aux ventes des biens en 2014. Une recette de l'ordre de 675 000 € pourrait être inscrite au budget primitif 2015.
- Attribution de compensation de MACS : le transfert des autorisations des droits des sols entrainera une baisse de l'attribution.
- Des recettes exceptionnelles viendront abonder les recettes de fonctionnement : vente de la maison et d'un lot du lotissement La Forêt

- Dépenses de fonctionnement

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées sans endommager la qualité du service public

Dépenses de personnel

Compte tenu du départ à la retraite de 3 agents, du non remplacement systématique de tous les agents, de l'évolution des services, l'augmentation des charges de personnel devrait être en 2015 de l'ordre de 2,3% (environ 3 860 000 €).

Autres dépenses de fonctionnement

Pour compenser une partie des charges liées à des nouvelles manifestations, la recherche de partenaires privés sera réalisée.

Les dépenses courantes seront encadrées, même celles qui connaissent une évolution positive liée à un effet prix (des négociations seront menées avec les fournisseurs exemple carburants)

Le maire Xavier Gaudio rappelle que la section de fonctionnement reste tendue et qu'il convient d'en optimiser les dépenses mais également les recettes.

- Section d'investissement

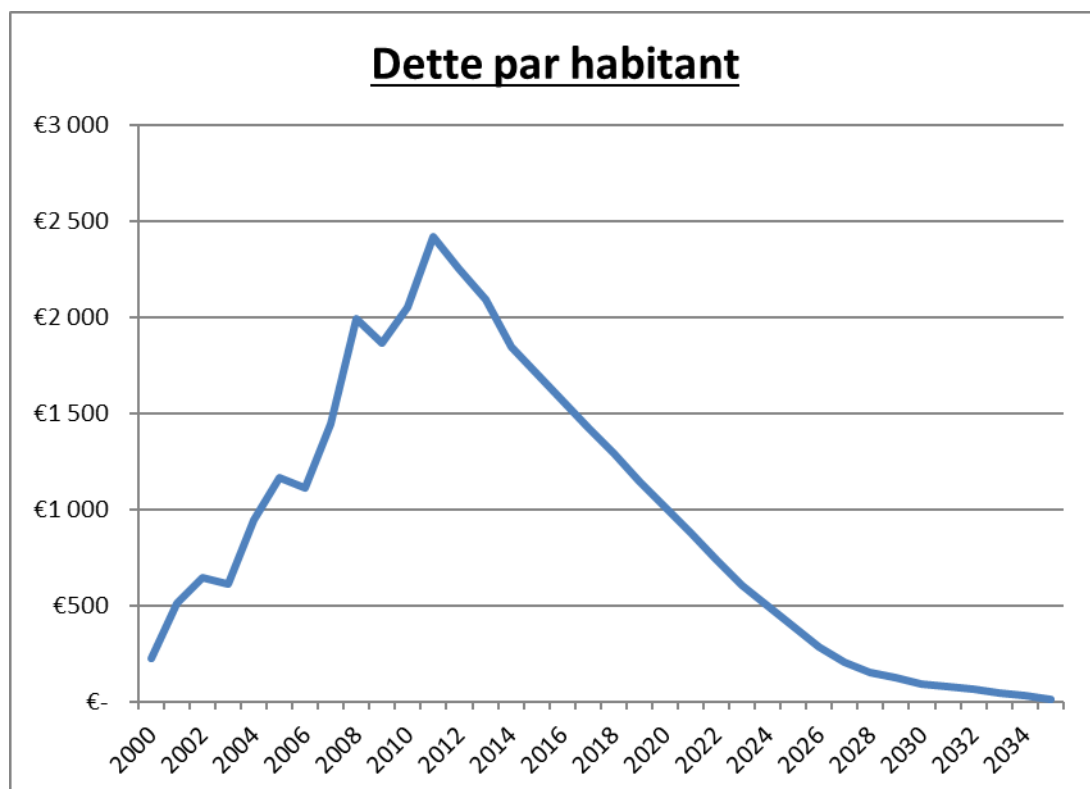
Dettes

Année	COMMUNE	CASINO	ASSAINISSEMENT	CRECHE	RESTAURANT	TOTAL
2014	493 194,84	29 107,28	217 904,86	68 230,86	71 975,48	880 413,32
2015	455 890,28	29 107,29	217 904,86	68 230,86	71 975,48	843 108,77
2016	447 010,28	29 107,26	217 904,86	68 230,86	71 975,48	834 228,74
2017	416 920,82		217 904,86	68 230,86	71 975,48	775 032,02
2018	414 040,82		217 904,86	68 230,86	71 975,48	772 152,02
2019	411 160,89		217 904,86	68 230,86	71 975,48	769 272,09
2020	339 268,45		217 904,86	68 230,86	71 975,48	697 379,65
2021	336 388,45		217 904,96	68 230,86	71 975,48	694 499,75
2022	333 508,45		214 050,07	68 230,86	71 975,48	687 764,86
2023	330 628,42		164 297,38	68 230,86	71 975,48	635 132,14
2024	186 812,38		164 297,38	68 230,86	71 975,48	491 316,10
2025	183 932,38		164 297,38	68 230,86	71 975,48	488 436,10
2026	181 052,48		164 297,38	68 230,93	71 975,48	485 556,27
2027	112 225,72		164 297,38		71 975,48	348 498,58
2028			164 297,38		71 975,48	236 272,86
2029			98 673,82		71 975,48	170 649,30
2030			62 461,53		71 975,48	134 437,01
2031					71 975,48	71 975,48
2032					71 975,48	71 975,48
2033					71 975,48	71 975,48
2034					71 975,48	71 975,48
2035					71 975,48	71 975,48
2036					53 981,61	53 981,61

Philippe Gelez apporte les remarques suivantes :

1. Les annuités du budget annexe Assainissement sont remboursées par la Lyonnaise des Eaux (modalités négociées lors du renouvellement de la délégation de service public Assainissement).
2. De même, les annuités d'emprunt liées au budget annexe Restaurant sont couvertes par le montant du loyer versé par le gérant.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du capital restant dû par habitant (base : 3 862 hts). Toute nouvelle souscription d'emprunt modifierait cette courbe.



Dépenses et recettes d'investissement

Un niveau d'investissement soutenable sur la durée et ciblé pour répondre aux besoins des administrés et de tous les acteurs locaux

Compte tenu des soldes prévisionnels du compte administratif 2014, des achats de matériel nécessaires au bon fonctionnement des services, des travaux engagés mais non totalement réglés, des recettes restant à percevoir, la potentialité d'investissement 2015 s'élèverait à un peu plus de 1,2 million d'euros.

Cela permettra de financer :

- des projets récurrents (réfection des bâtiments communaux, subventions d'équipement ...),
- des projets en phase d'études (révision du PLU, accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du bourg de Soorts comprenant l'avenue de la Bécasse jusqu'au rond-point de l'avenue du Golf...)
- des projets à engager (aménagement d'un immeuble pour l'accueil d'un centre de loisirs, rénovation des halles, réalisation d'une aire de jeux à Soorts, désensablement du lac avec le SIVOM, réhabilitation du parc d'activités Pédebert avec le syndicat mixte Pédebert, nouvelles fonctions à la ferme de Bielle, rénovation des parties utilisées du Sporting, réalisation de travaux de collecte des eaux pluviales en bord de lac

Le maire rappelle que les aménagements du bourg de Soorts et d'une partie de l'avenue de la Bécasse ainsi que le boulevard du front de mer sont les principaux programmes de voirie qui nécessiteront la délégation de maîtrise d'ouvrage de MACS.

3. Taxe de séjour

a) **Evolution législative : exonérations, gestion directe des sites de location,**
Ce point est retiré de l'ordre du jour.

b) Tarifs

Les tarifs suivants sont fixés à l'unanimité :

Catégories d'hébergement	Commune	Conseil général	Prix total
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55 €	0,06 €	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Les tarifs de taxe de séjour des biens classés 3 et 4 étoiles ne sont pas modifiés. Le maire précise qu'il n'est pas nécessaire de taxer plus les bons payeurs mais qu'il faut, par mesure d'équité, s'assurer que tous les acteurs concernés payent leur juste dû.

4. Principe de création d'un centre de loisirs sans hébergement

Le principe de création d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) est voté à l'unanimité. Son ouverture en 2015 sera soumise aux arbitrages financiers qui auront lieu lors du vote du budget primitif 2015.

Le maire rappelle que la création d'un CLSH engendre, tous les ans, un reste à charge, de l'ordre de 70 000 €. C'est la section de fonctionnement du budget communal qui supportera le coût de ce service public.

5. Convention financière entre la commune et le CCAS/EHPAD

La convention financière entre la commune et le CCAS/EHPAD, autorisant ce dernier à prélever un montant maximal de 900 000 € dans la trésorerie de la commune, est renouvelée pour un an (31 décembre 2015).

Delphine Bart rappelle que l'EHPAD n'a pas remboursé au 31 décembre 2013 l'avance de trésorerie que la commune avait réalisée. Un renouvellement de la convention avait donc été autorisé par délibération en date du 26 septembre 2014. Aujourd'hui, il est nécessaire de renouveler à nouveau cette convention afin que l'EHPAD, dont le budget est déjà tendu, ne règle pas les frais d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Cela permettra de maintenir la qualité des services au sein des Magnolias et surtout de ne pas faire supporter le coût de cette charge supplémentaire aux résidents. L'optimisation des dépenses et recettes 2015 devrait permettre à l'EHPAD de créer son propre fond de roulement, comme dans la plupart des établissements analogues.

6. Location des studios du Pignada pour des stagiaires

Le principe de louer des studios d'un des deux bâtiments du Pignada, pour des stagiaires, est approuvé à l'unanimité.

Le prix sera fixé en fonction des charges que devra régler la collectivité (EDF, eau, taxes foncières, CFE ...).

7. Convention de mission d'accompagnement de la commune, avec le CAUE des Landes, pour l'aménagement du centre-bourg de Soorts

La signature de la convention avec le CAUE des Landes ayant pour objet une mission d'accompagnement pour l'aménagement du centre-bourg de Soorts et d'une partie de l'avenue de la Bécasse est autorisée. Cette mission se décompose en 3 phases :

- 1) Analyse préalable du contexte
- 2) Définition des enjeux
- 3) Elaboration de fiche-actions et synthèse avec la municipalité

Le coût s'élève à 6 100 €.

8. Sollicitation de subventions pour la mission d'étude de faisabilité pour la ferme de Bielle

L'assemblée délibérante approuve le dépôt d'un dossier de subvention auprès des fonds Leader pour la mission d'étude de faisabilité menée pour la ferme de Bielle. L'étude a coûté 6 860 ; il serait possible d'obtenir une aide financière de l'ordre de 3 000 €.

Le maire précise que les travaux à réaliser pour la rénovation de la ferme de Bielle seront décidés dans le cadre des arbitrages financiers du budget primitif 2015.

AFFAIRES GÉNÉRALES

9. Commission de délégation de service public

Les membres suivants sont élus à la commission de délégation de service public (CDSP) :

Membres titulaires : Julie Armellini, Frédéric Duderzert, Philippe Gelez, Laurence Pécastaing, Jean-Jacques Tirquit

Membres suppléants : Delphine Bart, Christine Bégué, Agnès Dupla, Hélène Girard, Cathy Montaut.

Le maire est président de droit de la CDSP.

10. Dématérialisation des flux comptables

L'assemblée délibérante approuve l'établissement et la signature d'une convention portant sur l'accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires.

11. Convention de mise à disposition des équipements de tennis :

Le maire rappelle que le bureau du Tennis Club d'Hossegor n'est plus constitué que de 2 personnes et qu'il n'est plus possible de mettre à disposition de cette association les équipements de tennis. ~~Il ne s'agit pas d'un problème de personnes mais il y a une rupture de confiance avec le TCH, association qui n'est plus à même de porter le projet sportif.~~

Jean-Jacques Tirquit précise qu'une nouvelle association TCSH (Tennis Club de Soorts-Hossegor) a été créée. La commune met à disposition de cette nouvelle association les équipements de tennis, l'objectif étant de donner une pleine gestion au TCSH et de ne pas supprimer les emplois (moniteur de l'école de

tennis et agent chargé de l'entretien). Pour des problèmes organisationnels et d'affiliation à la Ligue des Landes de la FFT, le TCSH mettra à disposition du TCH les courts jusqu'au 30 juin 2015. Ainsi, les deux associations fonctionneront en biseau jusqu'à cette date ; cette situation sera complètement indolore et transparente pour les adhérents.

Le solde de la subvention prévue au budget 2014 au TCH n'étant plus nécessaire (30 000 €), cette somme sera versée au TCSH pour lui permettre de rémunérer les salariés et d'engager les premières dépenses courantes.

a) résiliation de la convention actuelle

La convention avec le Tennis Club Hossegor est résiliée à l'unanimité.

b) mise en place d'une nouvelle convention

Une nouvelle convention de mise à disposition des équipements de tennis avec le TCSH est approuvée.

12. Commission d'appel d'offres

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée la démission de Marie-Françoise Péré-Gaudio comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune et rappelle la nouvelle constitution de la CAO :

Membres titulaires : Sabine Bénétrix, Philippe Gelez, Serge Messanges, Jean-Jacques Tirquit, Christine Bégué

Membres suppléants : Frédéric Duzert, Christophe Gès, Jean-Carl Thiery, Pierre Servary

MARCHÉS PUBLICS

13. Représentants au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre les communes et établissements publics du territoire de MACS en vue de la passation d'un marché de fourniture de produits et de matériels d'entretien et de consommables jetables

Monsieur Serge Messanges est désigné membre titulaire et madame Christine Bégué membre suppléant du groupement de commande pour le marché de fourniture de produits et de matériels d'entretien, et de consommables jetables.

14. Convention d'adhésion au groupement de commandes constitué par le centre de gestion des Landes pour la passation du marché d'acquisition de prestations de formations santé et sécurité au travail

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commandes établi par le centre de gestion, pour les prestations de formations santé, sécurité au travail.

15. Avenant n°1 au lot charpente bois lié au marché de réalisation de l'office de tourisme

L'avenant négatif de - 3 927,76 € ht sur le lot « charpente-bois » de l'entreprise Massy est approuvé.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

16. Fonds de concours et modalités de participation

Le maire est autorisé à signer la convention permettant à la commune d'obtenir des fonds de concours de MACS, pour financer la sécurisation des terrains susceptible d'occupation par les groupes itinérants de gens du voyage.

17. Désignation du représentant de la commune pour siéger au comité technique de contrôle de la Société Publique Locale (SPL) pour la gestion des ressources numériques sur le territoire de MACS

Delphine Bart est désignée représentante de la commune pour siéger au comité technique de contrôle de la Société Publique Locale (SPL).

18. Convention fixant le montant de la contribution communautaire à l'Établissement Foncier Local Landes Foncier et celui de chaque commune membre à MACS

Le montant de la contribution de MACS à Landes Foncier s'élève à 558 643 € pour 2014 ce qui correspond à 16% du produit moyen des droits de mutation perçus sur le territoire entre 2011 et 2013.

Les 23 communes participent chacune au financement de cette contribution par le versement au budget de MACS d'une cotisation représentant 5,33 % de la moyenne annuelle de leurs droits de mutation respectifs perçus entre 2011 et 2013 (cotisation des communes : 186 098 €).

La contribution 2014 de la commune s'élève à 40 584 €, soit plus de 21% du montant total des cotisations des 23 communes.

Par 23 voix pour et 3 contre (Henri Arbeille, Frédéric Duzert et par procuration Julie Armellini), la convention fixant le montant de la contribution communautaire à Landes Foncier et celui de chaque commune membre à MACS est approuvée et le maire autorisée à la signer.

19. Convention à intervenir concernant le remboursement par la commune au titre de l'année 2013 des prestations réalisées par MACS et ne relevant pas de la compétence communautaire

Le montant des prestations réalisées par MACS en 2013 ne relevant pas de sa compétence s'élève 12 215 € ; son remboursement doit faire l'objet de l'établissement d'une convention.

Par 16 voix contre et 10 pour (Xavier Gaudio, Agnès Dupla, Philippe Gelez et par procuration Cathy Montaut, Christophe Gès et par procuration Jérôme Lacroix, Laurence Pécastaing et par procuration Sabine Bénétrix, Pierre Sarthou, Jean-Jacques Tirquit), la signature par le maire de ladite convention n'est pas autorisée.

20. Modification de l'article 7-3 des statuts de MACS – projet de prise de compétence en matière de création de « pôles sportifs »

Le maire rappelle le projet de modification statutaire de MACS, étendant le champ des compétences facultatives listées à l'article 7-3, comme suit :

« 7-3.7 : création de "pôles sportifs" :

- Soustons : sports aquatiques et activités physiques de pleine nature
- Saint-Vincent-de-Tyrosse : rugby
- Capbreton : sports de glisse extrême et pratiques sportives urbaines.

Les modalités d'exercice et de financement de la compétence communautaire « pôles sportifs » sont précisées comme suit :

- La création d'un pôle requiert une unité de lieu,
- La participation financière totale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) pour un pôle ne peut dépasser 2 millions d'euros hors taxes. Elle est non renouvelable. Les subventions affectées à la création de ces pôles seront perçues par MACS.

Par 24 voix contre et 2 abstentions (Xavier Gaudio et Delphine Bart), le projet de modification de l'article 7-3 des statuts de MACS est refusé.

L'assemblée s'accorde à dire que le pôle sports de glisse extrême devrait être créé sur le territoire des 3 communes (Capbreton, Hossegor et Seignosse) et non pas uniquement sur Capbreton. Une participation

financière brute de 2 millions d'euros par pôle interpelle également la plupart des membres de l'assemblée.

URBANISME

21. Lotissements La Cantère n°1 et n°2 :

a) Intégration dans le domaine public des espaces verts et de la voirie

L'intégration des espaces verts et de la voirie des lotissements La Cantère 1 et 2 dans le domaine public est approuvée.

b) Dénomination des voies

Les 4 voies suivantes sont dénommées :

- Allée des Arribères
- Impasse des Arribères
- Impasse des Cistudes
- Impasse des Ecrevisses

DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

22. Sporting Casino : report du solde du compte 471

La demande du Sporting Casino de reporter le compte 471 (solde 2013 d'un montant de 32 700 € et solde 2014 d'un montant de 12 745 €) sur l'exercice 2015 est approuvée à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

23. Informations :

Marchés à procédure adaptée

a) Fournitures et mise en place d'un site cinéraire en granit

La SARL Graminond de Saint Avoird (57) est retenue pour un montant de 8 247 € ht pour la tranche ferme, 4 139 € ht pour la tranche conditionnelle 1, et 4 139 € ht pour la tranche conditionnelle 2

b) Travaux de restauration extérieure de l'église Saint Etienne et mise en accessibilité : sous-traitant n°1

La déclaration de sous-traitance de la SARL TMH à l'entreprise Bourdet Sécurité pour un montant de 31 340 € ht (montage de l'échafaudage) est acceptée.

c) Fourniture et installation d'un feu récompense : sous-traitant n°1

La déclaration de sous-traitance de l'entreprise Ineo Aquitaines à l'entreprise Ineo Réseaux Sud Ouest pour un montant de 4 737,30 € ht (prestation de génie civil) est acceptée.

d) Travaux de restauration extérieure de l'église Saint Etienne et mise en accessibilité : sous-traitant n°2

La déclaration de sous-traitance de la SARL TMH à l'entreprise Temsol pour un montant de 1 210 € ht (prestation pour l'installation d'une grue) est acceptée.

Attribution de logements communaux

e) Location par convention précaire logement communal 49 avenue des Tonneliers

L'appartement de type T3 est attribué pour un loyer mensuel de 330 € pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} novembre 2014.

24. Questions diverses

Sabrina Dassé demande la position de la commune vis-à-vis de l'organisation de la Ronde des Sables en 2015. Le maire et Agnès Dupla lui confirme que la volonté municipale est de maintenir cette compétition, véritable évènement sportif en cette période creuse de l'année. Il existe cependant une incertitude quant à la montée des eaux et aux conséquences que cela entraîne pour les services techniques qui prépare la plage pour accueillir les compétiteurs. Une nouvelle réunion sera organisée avec Cédric Boizieu, président du Moto Club, Louis Galdos, adjoint chargé aux sports de la ville de Capbreton, Agnès Dupla et Frédéric Duzert afin de définir les modalités pratiques de l'organisation de la manifestation.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée vendredi 6 février 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 22h00.

Soorts-Hossegor, le 8 décembre 2014

Le maire,

Xavier Gaudio